

Balade du Cailly

Atelier participatif

Mardi 28 février 2023 – 14h – 16h30 – Le 108 à Rouen

Nombre de participant-es : 18

Animation :

- Julien CASTEL, Responsable de projet, Métropole Rouen Normandie
- Julien CAMMAS, Chargé de participation citoyenne, Métropole Rouen Normandie

Objets et principes de l'atelier

En vue de la rédaction d'une Charte d'aménagement qui vise à apporter de la cohérence à la Balade du Cailly, projet de promenade urbaine de 14 km le long du Cailly, cette réunion avait pour objectif de valider avec les présents les grands principes à inscrire dans ce document cadre.

Cette réunion fait suite à une série d'événements participatifs dans le cadre de la concertation sur le projet initiée en 2021.

L'atelier était ouvert aux associations qui n'ont pas pu être représentées car l'horaire ne le leur permettait pas. Il leur a été proposé de réagir par mail et de transmettre leurs contributions. Une contribution a été réceptionnée et intégrée en fin de compte-rendu.

18 participant-es, représentants de communes et de la Métropole (élus et techniciens), disposaient d'un smartphone pour voter sur les propositions faites par la maîtrise d'œuvre (EGIS / BASE).

Chaque question était présentée dans son contexte, ce qui permettait d'ouvrir les discussions et débats préalablement au vote.

La Métropole a fait un retour sur l'état d'avancement du projet et a proposé d'échanger sur 6 thématiques : les revêtements, l'éclairage, le mobilier urbain, les toilettes publiques, la signalétique, les intersections.

Concernant les revêtements, il a été acté en comité de pilotage que les tronçons existants ne seraient pas repris.

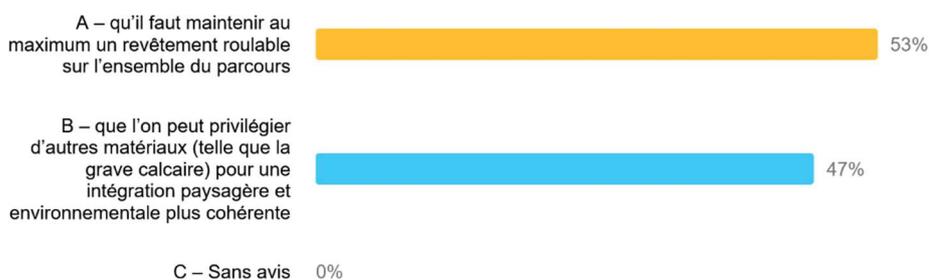
En revanche, le revêtement préférentiel pour les nouveaux tronçons serait en béton de teinte claire (sauf finalisation d'un tronçon réalisé avec un autre revêtement, ou tronçon réalisé sur voirie par exemple).

Résultats des votes et compte-rendu des discussions

La question suivante concerne des tronçons traversés des sites les plus naturels.

Les avis sont assez partagés, mais une courte majorité des voix s'exprime pour la solution d'un revêtement au maximum roulant sur l'ensemble du parcours.

1. Sur les sites plus naturels, vous pensez



17 /19 votes

klaxoon

Concernant l'éclairage, au-delà de quelques zones naturelles où il a été acté de ne pas mettre d'éclairage, l'ensemble des participant·es s'accordent sur le fait de ne pas éclairer entre 0h et 5h en concordance avec ce qui est appliqué sur les autres voiries.

2. Etes vous d'accord sur le fait de ne pas éclairer la Balade entre 0h et 5h, en concordance avec les autres voiries ?



17 /19 votes

klaxoon

Service participation et citoyenneté, Métropole Rouen Normandie. Mars 2023

Sur le type d'éclairage, la majorité indique un choix vers un éclairage classique sur les tronçons les plus urbains et un éclairage par détection de présence sur certains tronçons moins fréquentés.

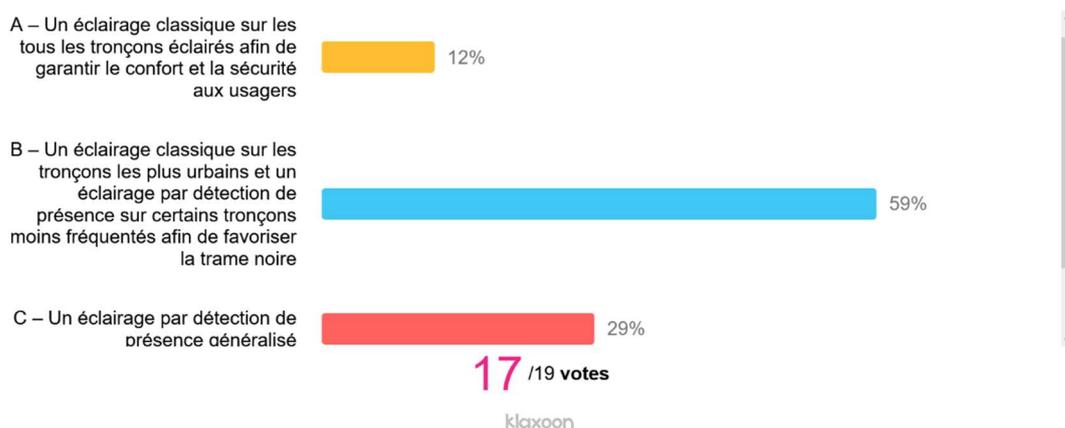
L'exemple de la promenade du Robec avec de l'éclairage par détection de présence est cité, sans retour d'expérience à ce jour.

Néanmoins, la complexité et les coûts de maintenance sont relevés, des réserves sont émises sur l'auto-détection.

Des participant-es notent la possibilité de jouer sur la puissance des luminaires plus que sur la détection.

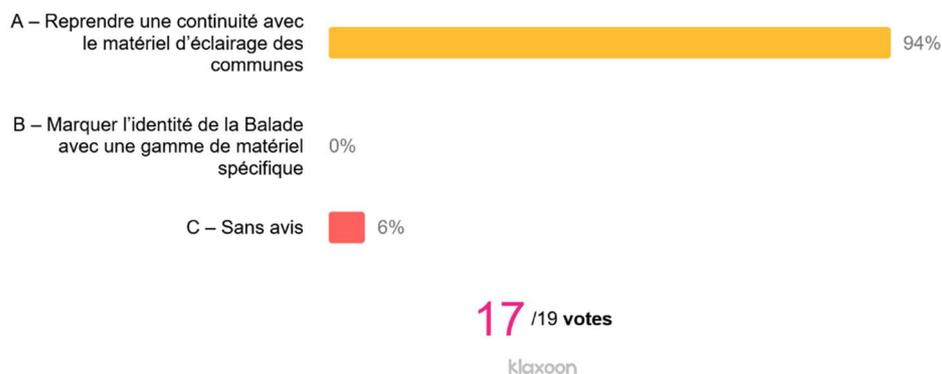
Il est convenu de faire un point sur ces difficultés techniques et financières de maintenance avant de proposer ce type d'éclairage.

3. A quel type d'éclairage êtes vous favorable (hors 0h 5h si cette option est retenue) ?

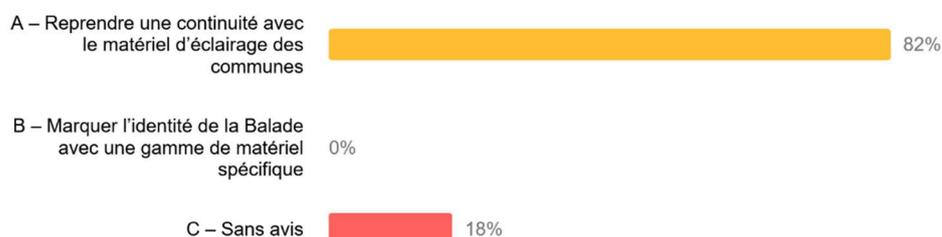


Concernant le type de mats éclairage à installer, la quasi unanimité des participant-es indique qu'il n'est pas nécessaire de faire un choix spécifique à la Balade du Cailly : la reprise des modèles des communes, ou à défaut un choix simple et robuste sera réalisé.

4. Pour l'éclairage sur les sections en continuité avec de l'existant déjà éclairé



5. Pour l'éclairage sur les sections nouvelles



17 /19 votes

klaxoon

Concernant le mobilier lié à la Balade du Cailly, plusieurs sujets sont interrogés, et les participant-es confirment :

- le choix d'une gamme spécifique au projet,
- un mobilier catalogue à base de bois et acier.

La question a été très débattue, surtout en lien avec l'entretien des équipements par les communes.

Il est convenu de travailler sur une gamme simple, robuste, et facilement réparable/remplaçable.

Ce sujet a été suivi de discussions sur les poubelles : la question de la conformité au Plan Vigipirate a été soulevée.

Il a été en outre convenu que la balade soit ouverte aux chiens, sauf dans le secteur de la Roseraie à Notre-Dame-de-Bondeville, où la protection de certaines espèces floristiques est mise en avant.

6. Sur les nouvelles sections, préférez vous :



15 /19 votes

klaxoon

Service participation et citoyenneté, Métropole Rouen Normandie. Mars 2023

QUESTION 7¹: Si mise en place d'un mobilier spécifique, préférez vous :

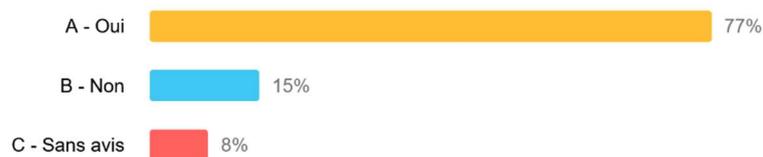
- A - un mobilier catalogue base de bois et acier : **10 votants**
- B – un mobilier sur mesure à base de bois et acier : **2 votants**
- C – une autre solution : **4 votants**
- D – Sans avis : **1 votant**

Actuellement 2 toilettes publiques sont installées sur le parcours de la Balade du Cailly à Malaunay et au Houleme.

Il est globalement admis qu'une offre est attendue le long de la Balade du Cailly. Néanmoins, le coût de fonctionnement à la charge des communes fait débat. Il est convenu de proposer cette option sur les communes qui n'en sont pas dotées, sans que cet équipement n'apparaisse comme complètement indispensable.

Les toilettes sèches, moins onéreuses à installer et finalement assez pratiques en termes d'entretien, sont plébiscitées par les présents.

8. Pensez vous qu'une offre de toilettes publiques le long de la Balade du Cailly soit attendue ?

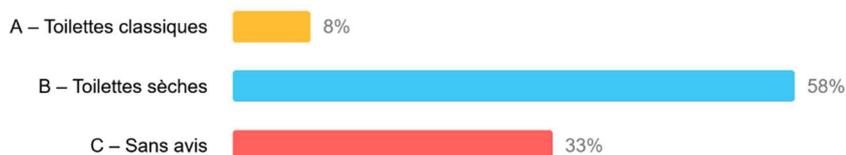


13 /19 votes

klaxoon

¹ Cette question n'a pas fonctionné sur le système de vote par smartphone

9. Si des toilettes publiques étaient proposées le long de la Balade du Cailly, quel type serait approprié ?



12 /19 votes

klaxoon

Concernant la colorimétrie, une petite moitié des participant-es indiquent une préférence sur une charte avec des couleurs nuancées, plutôt qu'une charte unicolore.

Les échanges entre les participant-es montrent des exemples réussis dans les deux options proposées.

Une signalétique ludique est plébiscitée par les participant-es et sera donc à décliner sur l'ensemble du tracé.

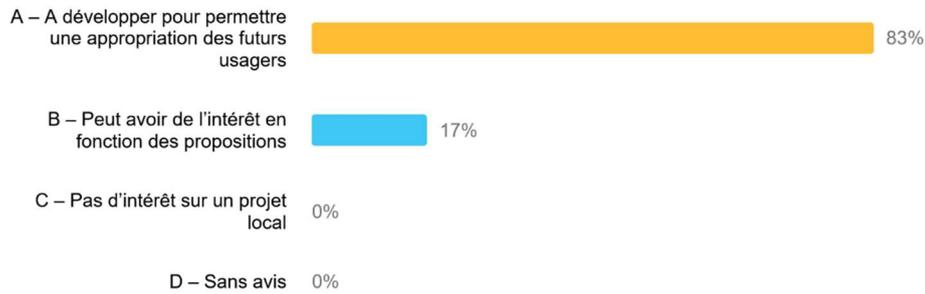
10. Quelle type de colorimétrie vous semble le plus adapté à la Balade ?



15 /19 votes

klaxoon

11. Au-delà du logo, que pensez vous d'une approche plus ludique ?

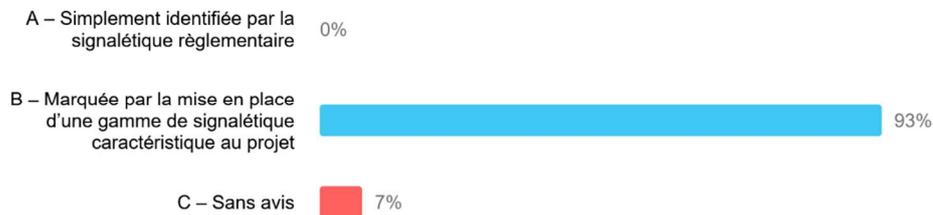


12 /19 votes

klaxoon

Concernant la signalétique, la quasi-unanimité des participant-es s'accordent sur le besoin d'une gamme de signalétique caractéristique au projet (au-delà de la signalétique réglementaire).

12. Comment pensez vous que la Balade du Cailly doit être signalée ?



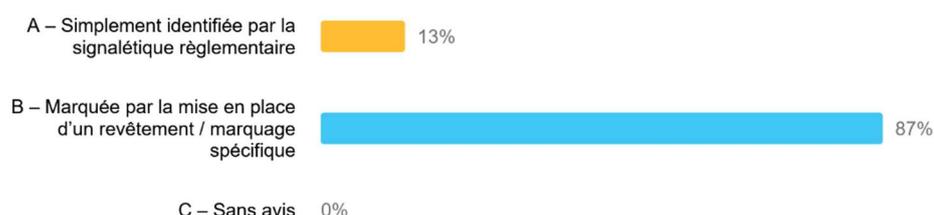
15 /19 votes

klaxoon

Il est précisé que le marquage d'animation (code visuel complémentaire via un motif ou un dessin) n'est possible que dans les zones de rencontre et les zones piétonnes, donc la possibilité est très limitée sur le parcours de la Balade du Cailly.

Néanmoins, concernant les intersections, la quasi-unanimité des participant-es s'accordent sur le besoin d'un revêtement ou d'un marquage spécifique pour signaler et indiquer la continuité du parcours.

13. Au droit des intersections, comment pensez vous que la continuité de la Balade du Cailly doit être indiquée au sol ?



15 /19 votes

klaxoon

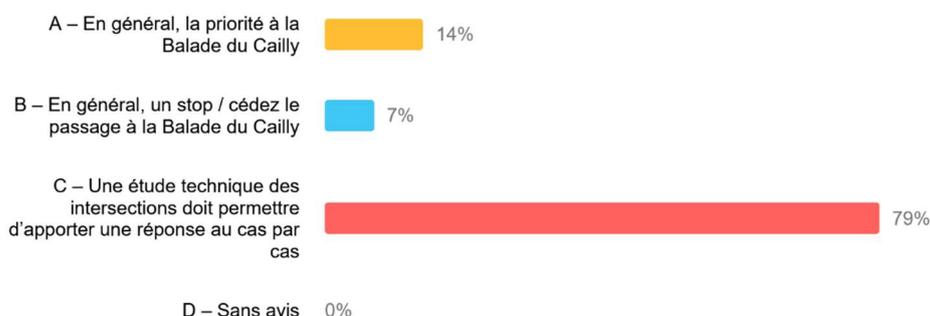
Pour les intersections, les participant-es s'accordent sur l'intérêt de donner la priorité à la Balade du Cailly.

Néanmoins, en fonction des intersections, cette priorité doit être validée techniquement, et il s'agit donc de regarder cette option au cas par cas.

Certain-es participant-es rappellent que si l'utilisateur est prioritaire sur une partie de la balade, les intersections qui font exception devront être renforcées en matière de signalétique pour l'en avertir.

De même, une attention particulière doit porter sur la cohérence en matière de signalisation au-delà de l'échelle de la Balade du Cailly.

14. Comment pensez vous que les intersections de la Balade du Cailly doivent être traitées ?



14 /19 votes

klaxoon

Service participation et citoyenneté, Métropole Rouen Normandie. Mars 2023

Contribution des associations

Une contribution a été envoyée directement par email en amont de cette réunion. Elle concernait la question du revêtement :

La fiche-action revêtements des aménagements cyclables de Vélo et Territoires révèle que :

- *Le trafic induit par l'enrobé est 5 fois supérieur à celui produit par le stabilisé. Il profite aussi à des usages autres que le vélo (marche, PMR, roller, poussette...)*
- *La pérennité des voies en stabilisé est inférieure et par voie de conséquence le coût d'entretien*
- *Le bilan carbone est favorable à l'enrobé sur le stabilisé*
- *Il y a une pollution par lessivage des enrobés*

<https://www.velo-territoires.org/ressources/categorie/publications-velo-territoires/?resource-id=11480#resource-fiche-action-revetements>

Les travaux seront lancés sur les premières portions en 2024.

D'ici là, la concertation avec les riverains se poursuit avec des balades mi 2023.